

MARDI du RNMH

14 février 2023



Marie-Claude, Joseph, Anne-Marie, Delphine, Marion et son mari Christopher, Françoise, Gilles se sont retrouvés ce 14 février et nous n'avons pas parlé de Saint Valentin mais d'Accessibilité des lieux. Ce n'est pas le rôle du RNMH mais la pratique culturelle pour tous en dépend.

La loi oblige [l'accessibilité des bâtiments recevant du public](#). Mais beaucoup de conservatoires sont encore inaccessibles aux personnes à mobilité réduite et, même si l'établissement est installé dans un bâtiment classé, les aménagements sont possibles en respectant certaines conditions pour ne pas le dénaturer. Par exemple l'ascenseur peut être installé à l'arrière du bâtiment. La circulation intérieure peut être aménagée : ouvertures larges, plans inclinés, signalétiques contrastées pour malvoyants, indications en braille pour aveugles...



Les conservatoires peuvent se faire aider par les associations, APF-France handicap ([Association des Paralysés de France-France Handicap](#)), AVH ([Association Valentin Haüy](#)), FAAF ([Fédération des Aveugles de France](#)), [Rétina-France](#)... et bien sûr adhérer au [Réseau National Musique & Handicap](#) pour convaincre leur collectivité de l'intérêt d'accueillir dans de bonnes conditions tous les publics qui, tous, profiteront de ces aménagements. L'accessibilité de la voirie devant l'établissement est aussi importante car un trottoir trop haut, un carrefour dangereux avec des feux non sonorisés, un parking inaccessible sont aussi des obstacles qui peuvent décourager ou angoisser une personne à mobilité réduite.



Les villes ont en général compris les besoins des personnes à mobilité réduite en fauteuil ou ayant des difficultés à marcher : trottoirs abaissés, plans inclinés pour éviter les marches, portes larges, ... Mais, d'un autre côté, ces aménagements ont supprimé des repères utiles aux déficients visuels et on peut déplorer le peu de feux sonores dans nos villes ! Qu'en est-il à l'étranger ?

Certes les besoins sont très différents d'un handicap à l'autre. Un aveugle peut se déplacer dans des espaces réduits, monter des escaliers, visiter un château-fort... choses compliquées, impossibles pour une personne en fauteuil qui pourra, elle, profiter pleinement de la visite d'un musée équipé de portes larges, d'ascenseurs et de plans inclinés.



On pourrait multiplier les exemples très variés suivant les handicaps, quelles sont les difficultés d'un sourd ? d'un autiste ? d'un étranger maîtrisant mal la langue ? d'une personne âgée ? etc...



Le numérique peut apporter une aide dans certains cas mais créer une nouvelle fracture : formation au matériel informatique, compréhension des sites pas toujours accessibles aux lecteurs d'écrans, développement du tactile du terminal de paiement ou des appareils domestiques. Malgré plusieurs lois, de 1975 à 2005, l'accessibilité universelle a encore beaucoup de progrès à faire pour pénétrer les esprits comme étant incontournable et faisant partie de la société... "normale". Il faudra sans doute reparler de ces problèmes très pratiques importants pour une pratique artistique confortable et sans stress.

Important : Inscrivez-vous vite aux "Rencontres nationales" à Mâcon les 7 et 8 avril.
Et bien sûr venez échanger en visio le mardi matin de 11h à 12h30.

Bien d'autres sujets ont été abordés.
Il est impossible de tout évoquer dans un billet d'humeur.
N'hésitez pas à nous rejoindre et à participer.

Pour vous inscrire et recevoir les codes de la visio #Zoom correspondante [cliquer ici](#)

Rendez-vous le 21 février 2023
pour la suite des aventures des Mardis du

